

## ANNONCES LEGALES

485941



### AVIS D'ENQUETE PUBLIC UNIQUE

En exécution de l'arrêté municipal n°A.2014-1331 du 17 novembre 2014, il sera procédé sur le territoire de la commune d'Aix-en-Provence à une enquête publique unique portant conjointement sur :  
- LA REVISION GENERALE DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS EN VUE DE LE TRANSFORMER EN PLAN LOCAL D'URBANISME  
- LE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES  
- LE ZONAGE DES EAUX PLUVIALES

A cet effet, la commission d'enquête, désignée par décision n°E14000108/13 du 17 octobre 2014 de Monsieur le Président du Tribunal Administratif de Marseille, est composée de Monsieur Gérard MIDONIO en qualité de Président de la commission d'enquête, Messieurs Georges COBRIERE et Jean-Claude PEPE, en qualité de membres titulaires et Monsieur Guenael DE VILLENEUVE en qualité de membre suppléant.

Cette enquête se déroulera durant 54 jours consécutifs, du 8 décembre 2014 au 30 janvier 2015 inclus.

Le siège de l'enquête publique est situé à la Mairie d'Aix-en-Provence - Bureau des commissions - 12, rue Pierre et Marie Curie - 13100 Aix-en-Provence.

Durant cette période, les trois dossiers d'enquête ainsi que les registres d'enquête, sur lesquels le public pourra porter ses observations, seront tenus à disposition du public dans les conditions suivantes :

- aux jours et aux horaires suivants : du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h30 à 18h00, le samedi de 9h00 à 12h00, hors jours fériés, et hors les 26 et 27 décembre 2014 et les 2 et 3 janvier 2015 où les locaux de la mairie seront fermés - aux lieux suivants :  
- Mairie d'Aix-en-Provence - Bureau des commissions - 12, rue Pierre et Marie Curie - 13100 Aix-en-Provence  
- Mairie annexe de Puyricard Place des Combattants 13540 Puyricard  
- Mairie annexe des Milles 25, avenue Roger Chaudon 13290 Les Milles

Un membre de la commission d'enquête recevra le public sur les trois lieux d'enquête mentionnés ci-dessus aux jours et heures suivants :  
Lundi 8 décembre 2014 de 9h00 à 12h00  
Mardi 16 décembre 2014 de 14h00 à 17h00  
Mercredi 7 janvier 2015 de 9h00 à 12h00  
Samedi 17 janvier 2015 de 9h00 à 12h00  
Jeudi 22 janvier 2015 de 9h00 à 12h00  
Vendredi 30 janvier 2015 de 14h00 à 17h00

La commission d'enquête réunira également le public aux lieux, jours et heures suivants :

- Mardi 16 décembre 2014 de 9h00 à 12h00 :  
Mairie d'Aix-en-Provence - Bureau des commissions  
12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence  
Mardi 27 janvier 2015 de 14h00 à 17h00 :  
Mairie annexe de Puyricard  
Place des Combattants 13540 Puyricard  
Jeudi 29 janvier 2015 de 14h00 à 17h00 :  
Mairie annexe des Milles  
25, avenue Roger Chaudon 13290 Les Milles

Le public pourra également adresser par courrier ses observations, durant la période d'enquête, à l'attention de Monsieur le Président de la commission d'enquête - Mairie d'Aix-en-Provence - Direction de la Planification Urbaine - CS 30715 - 13616 Aix en Provence - cedex1.

Pendant toute la durée de l'enquête, les dossiers d'enquête publique seront également consultables sur le site Internet de la ville d'Aix-en-Provence, www.aixenprovence.fr, et le public pourra communiquer ses observations sur les trois dossiers d'enquête par voie électronique à l'adresse suivante : [enquete-publique-plu@mairie-aixenprovence.fr](mailto:enquete-publique-plu@mairie-aixenprovence.fr).

Les observations adressées pendant la durée de l'enquête par courrier ou par courriel aux adresses indiquées ci-dessus seront annexées au registre d'enquête et tenues à la disposition du public au siège de l'enquête.

Le dossier de projet de Plan Local d'Urbanisme a pour objet de définir un projet de territoire qui tient compte de l'équilibre entre le développement urbain et la protection de l'environnement et d'où découle notamment l'instauration de règles d'urbanisme.

Le dossier de zonage d'assainissement des eaux usées a pour objet de définir les zones d'assainissement collectif ou les eaux usées sont traitées de façon collective et les zones relevant de l'assainissement non collectif qui demeurent traitées selon un mode d'assainissement autonome.

Le dossier de zonage des eaux pluviales a pour objet la délimitation de zones où des mesures doivent être prises pour limiter l'imperméabilisation des sols et pour assurer la maîtrise du débit et de l'écoulement des eaux de ruissellement.

Le dossier de révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de le transformer en Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique contient une évaluation environnementale. L'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement mentionné à l'article L. 121-12 du code de l'urbanisme est joint au dossier de révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de le transformer en Plan Local d'Urbanisme soumis à enquête publique. Les dossiers de zonage d'assainissement des eaux usées et de zonage des eaux pluviales comportent chacun une note comprenant les informations environnementales se rapportant aux projets.

L'ensemble de ces documents comprenant des informations relatives à l'environnement sont consultables sur les lieux d'enquête pendant la durée de l'enquête publique et à la Mairie d'Aix-en-Provence, 12, rue Pierre et Marie Curie - Direction de la Planification Urbaine - 13100 Aix-en-Provence.

Le maître d'ouvrage pour les trois projets objet de l'enquête est la Mairie d'Aix-en-Provence - Place de l'Hôtel de Ville - 13100 Aix-en-Provence.

La personne responsable du projet de Plan Local d'Urbanisme auprès de laquelle des informations pourront être demandées est la Direction de la Planification Urbaine de la ville d'Aix en Provence, 12, rue Pierre et Marie Curie 13100 Aix-en-Provence.

La personne responsable du projet de zonage d'assainissement des eaux usées et de zonage des eaux pluviales auprès de laquelle des informations pourront être demandées est la Direction des Projets Hydrauliques et du Pluvial de la ville d'Aix en Provence, 3 rue Loubet 13100 Aix-en-Provence.

Les informations relatives à l'enquête publique pourront être consultées sur le site Internet de la ville d'Aix-en-Provence, [www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr).

Une copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête sera consultable par le public à la Mairie d'Aix-en-Provence - 12, rue Pierre et Marie Curie, rez-de-chaussée, service Accueil - Renseignements des Documents d'Urbanisme, à la Préfecture du Département des Bouches-du-Rhône, ainsi que sur le site Internet de la ville d'Aix-en-Provence, [www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr), pendant un an à l'issue de l'enquête publique.

Au terme de l'enquête publique, lorsque la commission d'enquête aura remis son rapport et ses conclusions, le Conseil Municipal de la commune d'Aix-en-Provence sera compétent pour prendre toute délibération portant respectivement sur l'approbation de la révision du Plan d'Occupation des Sols en vue de le transformer en Plan Local d'Urbanisme, du zonage d'assainissement des eaux usées et du zonage des eaux pluviales.

## LA VIE DES SOCIETES

### AVIS DE CONSTITUTION

485356

Aux termes d'un acte SSP en date à GREASQUE du 13/11/2014, il a été constituée une société présentant les caractéristiques suivantes :  
Forme sociale : Société civile immobilière  
Dénomination sociale : SCI BAEZA - MS  
Siège social : 22, rue du Docteur Gobin, 13850 GREASQUE  
Objet social : L'acquisition, l'administration et l'exploitation par bail, location ou autrement de tous immeubles bâtis dont elle pourrait devenir propriétaire ultérieurement, par voie d'acquisition, échange, apport ou autrement.  
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS  
Capital social : 2 000 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire  
Gérance : Jean-Philippe BAEZA, demeurant 339, quartier Cauvet Biver 13120 GARDANNE  
Cessions de parts : dispense d'agrément pour cessions à associés, conjoints d'associés, ascendants ou descendants du cédant, agrément des associés représentant au moins les trois-quarts des parts sociales  
Immatriculation de la Société au RCS de MARSEILLE.

## APPEL D'OFFRES

485856



### AVIS D'APPEL PUBLIC À LA CONCURRENCE

#### Avis publié à titre complémentaire

EXTRAIT DE L'AVIS INTÉGRAL  
PUBLIÉ AU BOAMP ET AU JOUE N° 14-173060

Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole  
Les Docks, atrium 10.7 - 1er étage 10, Place de la Joliette - B.P. 48014  
13567 Marseille Cedex 02

OBJET DU MARCHÉ : marché de maîtrise d'oeuvre pour la mise en accessibilité aux PMR de la station Sainte Marguerite Dromel.

#### APPEL D'OFFRES OUVERT

TYPE DE MARCHÉ : Services

DURÉE DU MARCHÉ : 33 mois

ESTIMATION DU MARCHÉ PAR L'ADMINISTRATION HORS TVA : 100 000 euros.

CRITÈRES : Prix 40 %, Valeur technique 60 %

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : 05/01/2015

ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE DES INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUES :

Le cahier des charges et les documents complémentaires peuvent être obtenus auprès de : Communauté Urbaine Marseille Provence Métropole, à l'attention de la Direction Métro-Tramway 10 place de la Joliette - les Docks - atrium 10.6 (2ème étage) B.P. 48014 13567 Marseille Cedex 02 Téléphone : 04 91 99 99 89 - Fax : 04 91 99 99 11. F-13567 Marseille Cedex 02. Adresse internet : <http://marchespublics.marseille-provence.com>.  
N° de l'avis : 2014-091-PF

DATE D'ENVOI DE L'AVIS AU BOAMP : 17/11/2014

485912



### AVIS DE MARCHÉ

#### ORGANISME ACHETEUR

CONSEIL GENERAL 13  
DGACEEP - DGAC - Service Marchés  
Hôtel du Département - 52, av de St-Just  
13256 Marseille Cedex 20

OBJET DU MARCHÉ : Mission de Coordination de Sécurité et de Protection de la Santé (CSPS) de catégorie 2 pour la mise en conformité de l'accessibilité à tous et l'amélioration des performances énergétiques de la Maison de la Solidarité située Avenue Calmette et Guérin à Aix-en-Provence.

#### CARACTÉRISTIQUES :

Il s'agit d'un marché unique, non aléatoire.  
Il s'agit d'un marché à prix révisables.

Le marché ne comporte pas de tranche.

DURÉE D'EXÉCUTION : La durée globale prévisionnelle de la mission (suivant l'annexe 1 à l'A.E.) est de 21 mois + 9 mois de chantier (y compris 1 mois de préparation) à compter de l'ordre de service fixant le démarrage des prestations.

MODALITÉS ESSENTIELLES DE FINANCEMENT ET DE PAIEMENT : Le financement du marché public sera effectué sur le budget général de la Collectivité en application des règles de la Comptabilité Publique. Aucune subvention n'est prévue. Le paiement sera effectué par virement administratif sous 30 jours sur le budget départemental. Le point de départ du délai est la réception de la facture par le maître d'ouvrage. En cas de dépassement, le titulaire sera de plein droit, bénéficiaire du versement d'intérêts moratoires.

CONFORMÉMENT AU DÉCRET N° 2013-269 DU 29 MARS 2013 RELATIF À LA LUTTE CONTRE LES RETARDS DE PAIEMENT DANS LES CONTRATS DE LA COMMANDE PUBLIQUE :

- le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.  
- le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement est fixé à 40 euros.

FORME JURIDIQUE SOUHAITÉE : Le marché sera dévolu à un prestataire unique spécialisé dans le domaine de la consultation.

PROCÉDURE : Marché à Procédure Adaptée conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics.

SITUATION JURIDIQUE : Le candidat devra renseigner l'imprimé DC1 joint au dossier de la consultation ou fournir les justifications demandées dans cet imprimé concernant sa situation. Il devra également se conformer aux exigences de l'article 43 du CMP.

CAPACITÉ ÉCONOMIQUE ET FINANCIÈRE : Le candidat devra renseigner l'imprimé DC2 en ce qui concerne sa situation financière, et notamment son chiffre d'affaire HT des trois derniers exercices clos. Si l'entreprise est en redressement judiciaire, elle devra produire la copie du ou des jugements.

CAPACITÉ TECHNIQUE : Le candidat devra produire l'attestation de compétence ou de formation comme coordinateur sécurité et protection de la santé niveau 2 en conception et réalisation pour le titulaire et le suppléant.

#### CRITÈRE DE JUGEMENT DES OFFRES :

La Valeur Technique (60%)  
Le Prix (40%).

485351



### AVIS DE CONSULTATION

#### procédure ouverte

MAÎTRE D'OUVRAGE : S. A. LOGIREM - 111 boulevard National - 13003 MARSEILLE  
OBJET DU MARCHÉ : CONSTRUCTION MODULAIRE D'UNE SALLE DE REUNION Bd BARNIER - 13016 MARSEILLE

MODE DE PASSATION DES MARCHÉS : Procédure adaptée conformément à l'article 10 du décret 2005 - 1742 du 30 décembre 2005.

FORME DU MARCHÉ : Marché à prix global, forfaitaire, ferme et actualisable. Les variantes sont et ne sont pas autorisées.  
L'opération n'est pas allouée et fait donc l'objet d'un marché unique  
L'opération est divisée en 2 lots qui seront attribués en corps d'état séparés.  
- Lot 1 : Génie Civil et VRD  
- Lot 2 : Fourniture, installation et mise en fonctionnement de constructions modulaires  
Le mode de dévolution du marché est multiple.  
L'opération est divisée en 2 lots qualifiés le cas échéant de lots techniques selon le mode de dévolution choisi.  
- Lot 1 : Génie Civil et VRD  
- Lot 2 : Fourniture, installation et mise en fonctionnement de constructions modulaires

COMMUNICATION DES PIÈCES DU DOSSIER :  
Le dossier est à télécharger sur le site [www.marches-securises.fr](http://www.marches-securises.fr) (inscription gratuite) Dans le cas où un candidat rencontrerait des difficultés lors du téléchargement, il pourra contacter l'ASSISTANCE HOTLINE du site au 0825 745 746.  
La marche à suivre pour présenter une candidature et offre est indiquée dans le règlement de consultation.

DURÉE DU MARCHÉ : 2 mois

DATE PRÉVISIONNELLE DE COMMENCEMENT DU MARCHÉ : Décembre 2014

DATE LIMITE DE REMISE DES OFFRES : le 03 décembre 2014 à 12 heures, délai de rigueur.

RENSEIGNEMENTS :  
AMC LOGIREM - JL TOURNILLON  
Tel : 06.09.94.70.35  
Mail : [tournillo@numericable.fr](mailto:tournillo@numericable.fr)

Pour consulter gratuitement  
et répondre électroniquement  
aux appels d'offres  
de la région PACA

[www.laprovencemarchespublics.com](http://www.laprovencemarchespublics.com)

Le plus grand marché public de Provence/Côte d'Azur/Corse  
Membre du réseau Francemarchés

DATE LIMITE DE RÉCEPTION DES OFFRES : Jeudi 11 Décembre 2014

DÉLAI MINIMUM DE VALIDITÉ DES OFFRES : 180 jours à compter de la date limite de réception des offres

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE : E3DGAC17112014-3-AAPC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES : Le marché peut être consulté et téléchargé sur le site Internet du CG13 à l'adresse suivante : <https://marches.cg13.fr>. Concernant les éléments d'appréciation des critères de jugement des offres, il convient de se référer au règlement de consultation pour en prendre connaissance.

Pour les candidats étrangers, la traduction des documents en langue française doit être effectuée par un traducteur assermenté.

Conformément à l'article 45 du Code des Marchés Publics modifié par le décret n°2014-1097 du 26 septembre 2014, les candidats pourront remettre les documents et renseignements permettant d'évaluer leur expérience, leurs capacités professionnelles, techniques et financières tels qu'exigés ci-dessus, par le biais d'un système électronique de mise à disposition d'informations administré par un organisme officiel ou d'un espace de stockage numérique, à condition :  
- Qu'ils mentionnent dans le dossier de candidature toutes les informations nécessaires à la consultation de ce système ou de cet espace.  
- Que l'accès à cet espace ou à ce système de stockage soit gratuit.

ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES DOCUMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS :

CONSEIL GENERAL 13 DGAC - Service Marchés-Bureau B 2142  
Hôtel du Département - 52, av de St-Just  
13256 Marseille Cedex 20

Envoi des dossiers sur demande par écrit (courrier ou fax), retrait sur place, bureau B2142 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 17h00, ou sur le site Internet du CG13 - Fax: 04.13.31.21.95

ADRESSE DE REMISE DES OFFRES :  
CONSEIL GENERAL 13 - Direction Juridique - Bureau B 6039  
Hôtel du Département - 52, av de St-Just  
13256 Marseille Cedex 20

Remise par courrier R.A.R. ou sur place contre récépissé, de 8h30 à 12h et de 14h à 17h du Lundi au Vendredi.

L'envoi des plis par voie électronique est autorisé (les modalités de cet envoi sont indiquées dans l'annexe du Règlement de la Consultation).

ADRESSE AUPRÈS DE LAQUELLE LES RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES PEUVENT ÊTRE OBTENUS :

Renseignements administratifs : 04.13.31.14.19  
Renseignements techniques : 04.13.31.21.20

#### PROCÉDURE DE RECOURS

Instance chargée des procédures de recours :  
Tribunal Administratif  
22 rue Breteuil  
13006 Marseille  
Tel.: 04.91.13.48.13  
Fax: 04.91.81.13.87

SERVICE AUPRÈS DUQUEL DES RENSEIGNEMENTS PEUVENT ÊTRE OBTENUS CONCERNANT L'INTRODUCTION DES RECOURS :  
Service Juridique et Assurances  
52 av de St Just  
13256 Marseille cedex 20  
Tel.: 04.13.31.15.76  
Fax: 04.13.31.14.98

DATE D'ENVOI DU PRÉSENT AVIS : 17 Novembre 2014